



Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A
Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

Au Comité Directeur de

UNION EUROPEENNE DE CYCLISME (UEC)
Lausanne

Rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des comptes annuels 2025

(période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 24 février 2026
42677/2151'2833/17'207'020/E2

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENANT

Au Comité Directeur de UNION EUROPEENNE DE CYCLISME (UEC), **Lausanne**

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la UNION EUROPEENNE DE CYCLISME (UEC) (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité Directeur. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Comité Directeur relatives aux Comptes Annuels

Le Comité Directeur est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité Directeur est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité Directeur a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Fribourg, le 24 février 2026

BDO SA

Yvan Haymoz
Expert-comptable diplômé

Mathieu Donzallaz
Expert-comptable diplômé
Réviseur responsable

Annexes
Comptes annuels

6. RAPPORT FINANCIER 2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

A C T I F		31/12/2025		31/12/2024
<u>Actif circulant</u>				
<u>Trésorerie</u>				
Comptes et placements		3.048.148 CHF		3.472.870 CHF
<u>Débiteurs</u>				
Créances résultant des compétitions & activités	340.330 CHF		65.691 CHF	
Contribution UCI - Solidarité	176.363 CHF			
Cotisations à recevoir	1.070 CHF	517.763 CHF	2.722 CHF	68.413 CHF
<u>Actifs de régularisation</u>				
Actifs transitoires	39.725 CHF		38.430 CHF	
Décompte TVA	1.363 CHF		1.708 CHF	
Charges payées d'avance	12.553 CHF	53.641 CHF	12.688 CHF	52.826 CHF
Total de l'actif circulant		3.619.552 CHF		3.594.109 CHF
<u>Actif immobilisé</u>				
Immobilisations financières – dépôt	346.630 CHF		253.382 CHF	
Mobilier	1 CHF		1 CHF	
Matériel	1 CHF		1 CHF	
Véhicule	57.352 CHF	403.984 CHF	27.750 CHF	281.134 CHF
Total de l'actif immobilisé		403.984 CHF		281.134 CHF
		4.023.536 CHF		3.875.243 CHF
<u>P A S S I F</u>				
<u>Capitaux étrangers</u>				
Créanciers divers		87.418 CHF		38.928 CHF
<u>Passifs transitoires</u>				
Produits reçus d'avance	906.307 CHF		1.089.541 CHF	
Provisions contribution solidarité	178.050 CHF	1.084.357 CHF	0 CHF	1.089.541 CHF
Provisions pour risques futurs, développ. et org. évén.		1.093.367 CHF		1.096.489 CHF
Total des capitaux étrangers		2.265.142 CHF		2.224.958 CHF
<u>Capitaux propres</u>				
Fortune début d'exercice		1.650.285 CHF		1.274.908 CHF
Résultat de l'exercice		108.109 CHF		375.377 CHF
Fortune fin d'exercice		1.758.394 CHF		1.650.285 CHF
		4.023.536 CHF		3.875.243 CHF

6. RAPPORT FINANCIER 2025

Comptes de Pertes & Profits	Comptes 2025	Comptes 2024
Produits	4.142.605 CHF	4.097.815 CHF
<i>Produits résultant des compétitions</i>	<i>3.640.009 CHF</i>	<i>3.589.953 CHF</i>
<i>Revenus d'activités</i>	<i>14.709 CHF</i>	<i>20.975 CHF</i>
<i>Revenus de sponsoring</i>	<i>113.275 CHF</i>	<i>113.505 CHF</i>
<i>Revenus institutionnels & Solidarité</i>	<i>374.612 CHF</i>	<i>373.382 CHF</i>
Charges directes	3.184.599 CHF	2.976.448 CHF
<i>Charges résultant des compétitions</i>	<i>2.524.680 CHF</i>	<i>2.435.802 CHF</i>
<i>Charges relatives aux activités</i>	<i>210.191 CHF</i>	<i>163.972 CHF</i>
<i>Partenariats techniques</i>	<i>47.510 CHF</i>	<i>45.591 CHF</i>
<i>Commissions</i>	<i>9.837 CHF</i>	<i>7.086 CHF</i>
<i>Charges institutionnelles & Solidarité</i>	<i>392.381 CHF</i>	<i>323.997 CHF</i>
Autres charges d'exploitation	835.332 CHF	714.762 CHF
<i>Charges de structure</i>	<i>39.615 CHF</i>	<i>25.319 CHF</i>
<i>Autres charges d'administration</i>	<i>57.200 CHF</i>	<i>45.658 CHF</i>
<i>Personnel</i>	<i>732.083 CHF</i>	<i>641.168 CHF</i>
<i>Communication</i>	<i>6.434 CHF</i>	<i>2.617 CHF</i>
<i>Résultat financier (2025 Produit / 2024 Charge)</i>	<i>9.793 CHF</i>	<i>4.789 CHF</i>
<i>Amortissements</i>	<i>18.964 CHF</i>	<i>13.949 CHF</i>
<i>Autres revenus et charges</i>	<i>5.394 CHF</i>	<i>12.490 CHF</i>
Résultat net	108.109 CHF	375.377 CHF



Annexe aux comptes annuels 2025

L'UNION EUROPEENNE DE CYCLISME (UEC), fondée en 1990, est sise à Lausanne et y est inscrite depuis le 12 mai 2015.

L'UEC a pour but de promouvoir les intérêts du cyclisme européen dans toutes les disciplines et de représenter les intérêts des fédérations européennes.

1 Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels:

Actifs cotés en bourse détenus à court terme

Les titres détenus à court terme sont évalués au cours du jour à la date de bilan.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Liquidités	1 187 148	2 199 129
Dépôt à terme échéance < 3 mois après date du bilan	1 861 000	938 450
Portefeuille titres	-	335 291
Total Trésorerie	3 472 870	3 472 870
Portefeuille titres (nant)	346 630	-
Liquidités (nant)	-	253 382
Total immobilisations financières	346 630	253 382

En 2024, le nantissement grevait les liquidités. En 2025, le nantissement concerne l'entier du portefeuille titres.

Les montants nantis sont présentés en immobilisations financières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties directement. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur décision du Comité Directeur.

<i>Matériel</i>	25%
<i>Véhicules</i>	20%

2 Engagements conditionnels

Engagement conditionnel à hauteur de EUR 270'000 en faveur de l'organisateur des Championnats d'Europe sur route 2029.

Limite de crédit auprès de l'UBS de EUR 270'000 garantie par le nantissement du portefeuille titre selon note 1 ci-dessus.

3 Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultats

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Autres revenus et charges		
Différence de change	17 801	15 051
Réévaluation dossier titres	- 11 339	- 1 175
Récupération TVA étrangère	- 5 721	- 1 387
Charge extraordinaire	4 653	-
	5 394	12 490

4 Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des emplois à plein temps, tout comme en 2024, n'est pas supérieure à 10.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
5 Honoraires versés à l'auditeur indépendant	9 000	9 000